Page : 1/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland

Révision: 06.02.2023

Date d'impression: 06.02.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: VALVE GUARD
- · **UFI:** 91U0-40UV-X008-AAJD
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation privée d'additifs Utilisation industrielle d'additifs Utilisation professionnelle d'additifs

Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.

· Emploi de la substance / de la préparation

Additif pour carburant

Uniquement pour manipulation adéquate.

- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MOTOREX AG Bern–Zürich–Strasse 31, Postfach CH–4901 Langenthal Tel. +41 (0)62 919 75 75 www.motorex.com

· Représentatif unique en UE:

MOTOREX GmbH, Industrie Schmiertechnik, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim

- · Service chargé des renseignements: msds@motorex.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

TOX Info Suisse
Freiestrasse 16
CH-8028 Zürich
info@toxinfo.ch
Tel. +41 44 251 51 51
CH-numéro d'urgence 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS05 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

Page: 2/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 06.02,2023

Date d'impression : 06.02.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: VALVE GUARD

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-30%)

Potassium 1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbonyl)ethanesulphonate

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

distillats légers (pétrole), hydrotraités

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du

visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Préparations

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
Numéro CE: 920-360-0 Reg.nr.: 01-2119448343-41	Hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-30%) Asp. Tox. 1, H304, EUH066	≥10-≤50%
Numéro CE: 925-653-7 Reg.nr.: 01-2119458869-15	Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 3, H412, EUH066	≥25-≤50%
CAS: 7491-09-0 EINECS: 231-308-5 Reg.nr.: 01-2119919740-39	Potassium 1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbonyl) ethanesulphonate Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	≥3-<10%
CAS: 64742-47-8 EINECS: 265-149-8 Numéro index: 649-422-00-2 Reg.nr.: 01-2119484819-18	distillats légers (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304	2,5-7,5%

#### · Indications complémentaires:

Note L : la classification comme cancérigène ne s'applique pas car le mélange (ou la substance) contient moins de 3% d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346.

(suite page 3)

Page: 3/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 06.02.2023

Date d'impression: 06.02.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: VALVE GUARD

(suite de la page 2)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

(suite page 4)

Page: 4/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 06.02,2023

Date d'impression: 06.02.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: VALVE GUARD

(suite de la page 3)

#### · Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Classe de stockage: 10
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 700* mg/m³, 100* ppm Valeur à long terme: 350* 5 e** mg/m³, 50* ppm SSc;*Dampf, **Aerosol

· DNEL		
7491-09-0	Potassium 1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbo	nyl)ethanesulphonate
Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	3,75 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long- term	7,5 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic	3,75 mg/kg/24h (consommateur)

#### · PNEC

#### 7491-09-0 Potassium 1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbonyl)ethanesulphonate

PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,0066 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,00066 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	122 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	0,525 mg/kg (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	0,0525 mg/kg (organismes aquatiques)
PNEC / Terrestrial organism / Soil	0,101 mg/kg (organismes terrestres)

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir rubrique 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### · Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: utiliser un masque avec un filtre de type A2, A2 / P2 ou ABEK.

(suite page 5)

Page: 5/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 06.02,2023

Date d'impression : 06.02.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: VALVE GUARD

(suite de la page 4)

#### Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique LiquideCouleur: Jaune

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition >160 °C (DIN EN ISO 3405)

Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:Non déterminé.Supérieure:Non déterminé.Point d'éclair>61 °C

Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique <20,5 mm²/s @ 40 °C

Consistance

· **Dynamique:** Non déterminé.

Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

iog)

Non déterminé.

· Capacité thermique

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité: Non déterminée.
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

(suite page 6)

Page: 6/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 06.02.2023

Date d'impression: 06.02.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: VALVE GUARD

(suite de la page 5)

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-30%)		
Oral	LD50	>4.150 mg/kg (rat) (OECD 423)

(suite page 7)

Page: 7/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 06.02.2023

Date d'impression: 06.02.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: VALVE GUARD

		(suite de la page 6)
Dermique	LD50	>1.700 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5,28 mg/l (rat) (OECD 403)
7491-09-0	Potassium	1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbonyl)ethanesulphonate
Oral	LD50	2.100-3.000 mg/kg (rat)
	NOAEL	750 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	10.000 mg/kg (lapin)
64742-47-8	distillats	légers (pétrole), hydrotraités
Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
	NOAEL	1.000-5.000 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4h	5,28 mg/l (rat)
	NOAEL	200 ppm (rat)
	NOAEC	275-10.400 mg/m3 (rat)

#### · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration
  - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:			
Hydroca	Hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-30%)		
EL50	1.000 mg/l/72h (Pseudokirchnerella subcapitata)		
EL0	1.000 mg/l/48h (Daphnia Magna)		
NOELR	5.000 mg/l/21d (Brachydanio rerio)		
7491-09	7491-09-0 Potassium 1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbonyl)ethanesulphonate		
LC50	49 mg/l/96h (poisson)		
LC0	20 mg/l/96h (poisson)		
LC50	49 mg/l/48h (poisson)		
LC50	49 mg/l/72h (poisson)		
LC50	24 mg/l/24h (poisson)		
·	(suite page 8)		

(suite page 8)

Page: 8/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX
Oil of Switzerland
Révision: 06.02.2023

Date d'impression : 06.02.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: VALVE GUARD

	(suite de la page 7)
EC50	24,8-38,7 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
EC10	12,4-34,3 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	39,3-128,5 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	6,6-10,3 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
64742-4	7-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités
LL50	2-5 mg/l/96h (poisson)
LL50	2-5 mg/l/48h (poisson)
LL50	5-17 mg/l/24h (poisson)
EL50	1,4 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EL50	4,6 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
	1-3 mg/l/24h (algae / cyanobacteria)
EL50	1-3 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EL50	0,81-0,89 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOELR	1,22 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOELR	1.000 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

	1212 I of official to of dog add bliff of the day of the office of the o	
	· 12.3 Potentiel de bioaccumulation	
Hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-30%)		C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-30%)
Ī	Biodégradabilité	60,7 % (28d) (Biodégradabilité)
7491-09-0 Potassium 1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbonyl)ethanesulphonate		1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbonyl)ethanesulphonate
Ī	coefficient de partage	1,998 [] (log Kow) (Bioaccumulation)
	Biodégradabilité	91,1 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 310)

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur. Nocif pour les organismes aquatiques.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

Rapportez le produit et/ou le récipient partiellement vidé dans son emballage d'origine au point de vente ou remettez-le à un point de collecte des déchets spéciaux.

#### · Catalogue européen des déchets

13 08 99\* déchets non spécifiés ailleurs

(suite page 9)

Page: 9/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX Oil of Switzerland
Révision: 06.02.2023

Date d'impression: 06.02.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: VALVE GUARD

(suite de la page 8)

Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRPC, RS 814.81)

Ordonnance sur le transport des déchets (VeVa, RS 814.610)

Ordonnance du DETEC sur les listes de transport de déchets (VeVa, RS 814.610.1)

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · REGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Page: 10/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 06.02.2023

Date d'impression: 06.02.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: VALVE GUARD

(suite de la page 9)

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- RÉGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appau-vrissement de la couche d'ozone)
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

- · exigence de pureté
- Phrases importantes

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H304

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit
- · Date de la version précédente: 22.06.2021
- · Numéro de la version précédente: 1.1
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

# Annexe: Scénario d'exposition 1

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation industrielle d'additifs
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du produit PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

(suite page 11)

Page: 11/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 06.02.2023

Date d'impression: 06.02.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: VALVE GUARD

(suite de la page 10)

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- Etat physique Liquide
- Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Annexe: Scénario d'exposition 2

- Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation professionnelle d'additifs
- Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- Catégorie du produit PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques
- Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

(suite page 12)

Page : 12/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland

Révision: 06.02.2023

Date d'impression: 06.02.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: VALVE GUARD

(suite de la page 11)

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur) ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

- · Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Annexe: Scénario d'exposition 3

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation privée d'additifs
- · Secteur d'utilisation
- SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- · Catégorie du produit PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques
- Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- Etat physique Liquide

(suite page 13)

Page: 13/13

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 06.02,2023

Date d'impression : 06.02.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: VALVE GUARD

(suite de la page 12)

- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR